



CR réunion Statut des personnels agence de l'eau le 18 avril 2017

La réunion est présidée par Jacques CLEMENT DRH du ministère en présence de toutes les organisations syndicales (UNSA, CFDT, SNE, FO et CGC).

Cette réunion faisait écho aux demandes répétées de l'intersyndicale pour commencer à travailler sur le devenir des agents des agences de l'eau.

L'administration rappelle les évolutions du droit sur le régime dérogatoire. Les Agences ont un délai d'un an pour rentrer dans le régime de droit commun. L'enjeu est de préparer cette transition qui doit s'effectuer dans un délai d'un an et avant le 1^{er} avril 2018.

Il s'agit d'une première réunion pour fixer le calendrier et les thèmes à aborder.

EFA-CGC : l'objet de l'intervention n'est pas de paraphraser les interventions des autres mais il est nécessaire de compléter quelques points :

- Vigilance sur la titularisation des agents à temps partiel,
- Nécessité de refondre le fonctionnement actuel des CCP en agence avec l'objectif de travailler sur les questions de mobilité des agents versus CAP.

L'administration n'a pas retenu un volume de réunions définies. Il faut qu'elles soient suffisamment espacées pour qu'elles contiennent des éléments de travail conséquents et bien argumentés pour nourrir les débats.

Une réunion est proposée le 23 mai à 14h30 et le 28 juin à 14h30. Probablement une autre réunion sera proposée après le 14 juillet 2017.

Une première liste de sujets à traiter est établie :

- Titularisation des agents contractuels versus Loi Sauvadet : les concours, reclassement grade, rémunération, la question des pensions, de la prévoyance, de l'action sociale, la formation des acteurs RH y compris les représentants des personnels, l'information, la question de l'indemnitaire. L'administration estime que le vrai sujet est la question de la pension qui est le facteur le plus limitant par rapport aux conditions de reclassement. La question d'un meilleur reclassement que celui prévu par la loi Sauvadet : dans le contexte actuel il y a peu de chance qu'une telle revendication aboutisse.. Les conditions indemnitaires c'est un sujet qui peut être regardé sur la base la décision de justice pour les

personnels du Centre Pompidou. Pour l'intégration dans les corps A+ : c'est non pour intégrer les IPEF.

- Les conditions du reclassement.
- La question du quasi statut et avenir des agents. 40% des agents ont moins de 45 ans. La question de la mobilité intra, inter agences et avec les ministères, la question des taux pro-pro, revalorisation du régime indemnitaire. Il faut partager un état des lieux.

EFA-CGC : il faut noter qu'actuellement il n'est plus possible de progresser pour les chefs de service vers le niveau 1 bis, qui ouvre la possibilité d'attendre l'équivalent du hors échelle B. Ce qui ne permet plus de reconnaître et de valoriser les personnels par une promotion interne sur des postes de Direction.

Comment effectuer le recrutement dans les agences après la sortie du dérogatoire : faire bénéficier les opérateurs des sorties d'écoles et des concours. Les fonctionnaires qui viendront dans les agences seront en PNA.

EFA-CGC : Il faut vraiment faire évoluer le fonctionnement des CCP avec une compétence mobilité comme pour les CAP. Quid de l'accueil des agents du MAAF dans les agences de l'eau ?

L'administration souhaite que des agents du MAAF soient plus nombreux dans les agences de l'eau.

Point connexe mais au combien délicat : L'administration fait un point sur la question de la mutualisation de certains pratiques inters agences de l'eau. Un certain nombre de scénarii vont être prospectés pour, à la fois contrer ceux qui pourraient être imposés par Bercy et, avoir des éléments constructifs à présenter à la prochaine équipe gouvernementale.

C'est une réflexion qui est en cours et rien n'est décidé. Il faut avoir des arguments pour préserver le système. Il faut un débat de fond sur ce sujet de la mutualisation à partir d'éléments réfléchis en interne MEEM et une fois les scénarios envisageables ceux-ci seront présentés aux OS pour un débat constructif.

Programme proposé :

Réunion du 23 mai 2017: dossier titularisation Sauvadet, état des lieux et aspect formation/information

Réunion du 28 juin : fin de dossier Sauvadet et quasi statut

Réunion de juillet 2017 : postes dérogatoires, grille indemnitaire, modalités de gestion,

Pour l'accroissement des taux pro-pro il faut attendre la mise en place d'une nouvelle équipe gouvernementale pour avoir une chance d'obtenir une évolution de celui-ci.

Bien entendu chaque réunion fera l'objet d'un envoi de documents préparatoires et d'un relevé de décision.

Les rédacteurs : Fabien ABAD, Jean Baptiste DE CASTELNAU, Gilles VAN PETEGHEM